

Informations de sécurité pour les batteries lithium-ion VIKING de type AAI utilisées dans les robots de tonte iMow[®]

modifié le :
17/05/2016

1	Désignation du produit et de l'entreprise	2
1.1	Nom commercial.....	2
1.2	Données sur le fabricant / fournisseur.....	2
2	Dangers potentiels	2
3	Composition, données sur les composants	2
4	Mesures de premiers secours	3
4.1	Contact cutanés ou oculaires avec des substances s'écoulant de la batterie (électrolyte)	3
4.2	Brûlures	3
4.3	Voies respiratoires	3
4.4	Ingestion	3
5	Mesures de lutte contre l'incendie	3
6	Mesures en cas de rejets involontaires.....	3
7	Manipulation et stockage.....	3
8	Limitation et surveillance de l'exposition / équipement de protection personnel.....	3
9	Propriétés physiques et chimiques	3
10	Informations toxicologiques	3
11	Informations relatives à l'environnement	3
12	Remarque concernant la mise au rebut.....	4
13	Informations sur le transport.....	4
13.1	Consignes de transport	4
13.2	Directives de contrôle et de test	4
14	Dispositions légales.....	5
15	Remarques sur l'AAI	5
16	Autres informations	5

1 Désignation du produit et de l'entreprise

1.1 Nom commercial

Batterie VIKING AAI 40	6301-400-6500-x
Batterie VIKING AAI 80	6301-400-6510-x
Batterie VIKING AAI 130	6309-400-6510-x
Batterie VIKING AAI 131	6309-400-6511-x
Batterie VIKING AAI 200	6309-400-6500-x
Batterie VIKING AAI 201	6309-400-6501-x

Batteries lithium-ion

Caractéristiques techniques, voir plaque fabricant sur la batterie.

1.2 Données sur le fabricant / fournisseur

VIKING GmbH

Hans Peter Stihl-Straße 5

A-6336 Langkampfen / Kufstein

Téléphone : +43 / (0)5372 / 6972

E-mail : information@viking.at

www.viking.at

2 Dangers potentiels

Les batteries sont fermées hermétiquement et sont inoffensives tant que leur utilisation et leur manipulation restent conformes aux instructions du fabricant.

Ne jamais utiliser de chargeur non adapté à ce type de batterie.

Ne pas court-circuiter les batteries.

Ne pas endommager mécaniquement les batteries (par des perçages, incisions, déformations, désassemblages, etc.).

Tenir les batteries hors de portée des enfants en bas âge.

Stocker toujours les batteries dans un endroit frais et sec.

Ne jamais immerger les batteries dans un liquide.

Ne jamais brûler ou soumettre les batteries à des températures supérieures à la plage autorisée.

Conserver les batteries uniquement dans l'appareil, il ne s'agit pas de batteries de rechange !

Protéger les batteries des rayons directs du soleil, de la chaleur et des flammes – ne jamais les jeter au feu.

Manipulées correctement et conformément aux instructions du fabricant, les batteries sont sûres d'utilisation. En cas de réparation ou de circonstances entraînant un fonctionnement non conforme, il existe un risque de fuite et d'écoulement des matières contenues dans la batterie et de produits de décomposition.

Le contact avec des composants fuyant d'une batterie présente un danger pour la santé et pour l'environnement. En cas de contact avec des batteries suspectes (fuite de liquide, déformations, décolorations, bosses, etc.), une protection corporelle et respiratoire suffisante est nécessaire. Les batteries peuvent réagir de façon particulièrement violente p. ex. avec le feu. Des composants de la batterie peuvent alors être émis avec une énergie considérable.

Maniement et sécurité d'utilisation

Les batteries doivent en toutes circonstances être manipulées conformément aux instructions du fabricant. Cela vaut en particulier pour le respect des limites de charges mécaniques et thermiques.

Batterie VIKING de type AAI : 0 °C à + 50 °C max.

Les batteries VIKING et les robots de tonte sont commercialisés en tant que produits complémentaires. Les batteries et les robots de tonte ne doivent en aucun cas être modifiés ou manipulés.

La batterie est exclusivement destinée à être montée de façon fixe dans un robot de tonte VIKING. Elle y est protégée au mieux et est rechargée lorsque le robot de tonte se trouve dans la station de base. Aucun autre chargeur ne doit être utilisé. L'utilisation d'un chargeur non adapté peut provoquer un risque d'électrocution, une surchauffe ou une fuite de liquide corrosif de la batterie.

Ne jamais charger ou utiliser de batteries défectueuses ou déformées.

Même lorsqu'elles sont supposées vides, les batteries continuent de présenter un risque et peuvent délivrer un courant de court-circuit très élevé.

3 Composition, données sur les composants

Cathode

- Oxyde Li, Ni, Al et Co/LiMn (matériaux actifs)
- Polyfluorure de vinylidène (agent liant)
- Graphite (matériau conducteur)

Anode

- Carbone (matériau actif)
- Polyfluorure de vinylidène (agent liant)

Électrolyte

- Solvant organique (liquide non aqueux)
- Sel de lithium

Le produit ne contient ni lithium métallique, ni alliages de lithium.

4 Mesures de premiers secours

4.1 Contacts cutanés ou oculaires avec des substances s'écoulant de la batterie (électrolyte)

En cas de tels contacts, les zones concernées doivent être rincées abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, consulter impérativement un médecin après le rinçage abondant à l'eau.

4.2 Brûlures

En cas de brûlures, celles-ci doivent être traitées de façon appropriée. Il est également vivement recommandé de consulter un médecin.

4.3 Voies respiratoires

En cas de fumées importantes ou si des gaz s'échappent, quitter immédiatement la pièce. En cas de volumes importants et d'irritations des voies respiratoires, consulter un médecin. Veiller à assurer une bonne aération si possible.

4.4 Ingestion

Rincer la bouche et le contour de la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Les incendies liés aux batteries peuvent en principe être combattus par l'eau. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un agent extincteur spécifique. Les incendies à proximité des batteries doivent être combattus avec des agents extincteurs conventionnels. L'incendie d'une batterie et l'incendie à proximité ne peuvent être considérés séparément.

Le refroidissement provoqué par l'eau endigue la propagation d'un incendie à des cellules de batterie qui n'ont pas encore atteint la température critique pour l'inflammation ("thermal runaway").

Limiter la charge d'incendie en isolant les quantités importantes et en les transportant hors de la zone de danger.

6 Mesures en cas de rejets involontaires

En cas d'endommagement du boîtier de la batterie, l'électrolyte risque de fuir. Les batteries doivent être enfermées hermétiquement dans un sac en plastique

avec du sable sec, de la poudre de craie (CaCO₃) ou de la vermiculite. Les traces d'électrolyte peuvent être nettoyées avec un papier absorbant sec. Éviter tout contact direct avec la peau en portant des gants de protection. Rincer abondamment avec de l'eau.

Il convient d'utiliser un équipement de protection personnel (gants et vêtements de protection, protection pour le visage et protection respiratoire).

7 Manipulation et stockage

Dans toutes les situations, respecter strictement les consignes d'avertissement sur les batteries, ainsi que les manuels d'utilisation des appareils et autres applications. Utiliser exclusivement les types de batterie recommandés.

Les batteries doivent de préférence être stockées à température ambiante et dans un endroit sec. Éviter toute variation importante de température. Stocker les batteries VIKING uniquement dans la plage de température autorisée, voir chapitre 2 « Maniement et sécurité d'utilisation ».

En cas de stockage de grandes quantités de batteries, consulter les autorités locales et les compagnies d'assurance.

8 Limitation et surveillance de l'exposition / équipement de protection personnel

Les batteries sont des produits n'émettant aucune substance dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables.

9 Propriétés physiques et chimiques

Pack batterie compact avec gaine en plastique.

10 Informations toxicologiques

Aucun risque sanitaire n'est connu en cas de manipulation correcte et de respect des mesures d'hygiène générales en vigueur.

11 Informations relatives à l'environnement

Aucun impact négatif sur l'environnement n'est à attendre en cas de manipulation correcte.

12 Remarque concernant la mise au rebut

Le symbole de la poubelle barrée rappelle que les batteries ne doivent pas être jetées avec les déchets ménagers dans les pays de l'Union Européenne. Rapportez les batteries

usagées pour la mise au rebut à votre revendeur spécialisé VIKING ou STIHL ou à un point de collecte public approprié.

Respecter les directives locales en vigueur relatives à la mise au rebut conforme au respect de l'environnement.

Afin d'éviter tout risque de courts-circuits et de surchauffe pouvant en résulter, ne jamais transporter ou stocker de batteries en vrac. La batterie doit être restituée sécurisée contre les courts-circuits. Exemples de mesures appropriées pour lutter contre les courts-circuits :

- Stockage des batteries dans les emballages d'origine ou dans des sacs en plastique
- Coller du ruban adhésif sur les pôles
- Stockage dans du sable sec

13 Informations sur le transport

Le transport commercial des batteries est soumis à la législation sur le transport des matières dangereuses. Les préparatifs avant le transport et le transport doivent exclusivement être pris en charge par un personnel formé ou des personnes qualifiées, ou être accompagné par des experts correspondants ou des entreprises qualifiées.

13.1 Consignes de transport

Les batteries sont soumises aux dérogations et consignes relatives aux produits dangereux suivantes, dans leur version en vigueur.

ONU 3480 : PILES AU LITHIUM IONIQUE

ONU 3481 : PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT, c'est-à-dire mises en place dans le produit fonctionnant avec la pile ou PILES AU LITHIUM IONIQUE EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT, c'est-à-dire emballées avec le produit fonctionnant avec la pile.

Classe 9

Groupe d'emballage : II

ADR, RID :

Dispositions particulières : SV 188, SV 230, SV 310, SV 348, SV 376, SV 377, SV 636, SV 661

Instructions d'emballage : P 903

Catégorie tunnel E

ICAO, IATA-DGR :

Dispositions particulières : A 88, A 99, A 154, A 164

Instructions d'emballage : P 965, P 966, P 967

Code IMDG : 188, 230, 310, P903

Dispositions particulières : SP 188, SP 230, SP 310

Instructions d'emballage : P 903

EmS : F-A, S-I

Catégorie de stockage A

13.2 Directives de contrôle et de test

Conformément aux consignes relatives aux produits dangereux pour les batteries lithium-ion, chaque nouveau type de cellule ou de batterie doit avoir obtenu un résultat positif à tous les tests indiqués dans le Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU, Partie III, Section 38.3. Cela vaut en particulier également si plusieurs cellules ou bien des batteries et des batteries neuves sont mises en circuit (packs de batteries ou groupes de batteries).

Les batteries défectueuses ou endommagées sont soumises à des règles renforcées allant jusqu'à l'interdiction complète du transport. L'interdiction de transport concerne le transport aérien (ICAO T.I., dispositions spéciales IATA DGR A 154). Contacter le distributeur STIHL avant le transport de batteries défectueuses ou endommagées.

Pour le transport des batteries usagées mais non endommagées, se reporter aux dispositions particulières (SV 636) et instructions d'emballage (P 903 / ADR) correspondantes.

Il est interdit de transporter par voies aériennes des batteries jetées ou des batteries qui sont envoyées pour être recyclées ou mises au rebut (dispositions spéciales IATA A 183).

Les dérogations sont accordées par les autorités nationales compétentes de l'état de départ et par l'état de la société de transport aérien.

14 Dispositions légales

Consignes de transport conformément aux directives IATA-DGR, ADR, code IMDG, RID

15 Remarques sur l'AAI

Batterie dans l'appareil (robot de tonte) :
Tenir compte des indications à l'écran du robot de tonte ou dans le manuel d'utilisation du robot de tonte VIKING.

16 Autres informations

Ces remarques sont destinées à apporter une assistance quant au respect des exigences légales, sans toutefois les remplacer. Elles reposent sur nos connaissances actuelles. Les informations ci-dessus ont été rédigées en bonne conscience. Elles ne représentent aucune assurance de qualités. Les directives et législations en vigueur doivent être prises en compte par les distributeurs et utilisateurs du produit sous leur propre responsabilité. Ce document est basé sur les consignes de sécurité pour les batteries lithium-ion des outils électriques et outils de jardin de l'EPTA (European Power Tool Association).